

DECISION DU PRESIDENT N°2021/0037

NATURE DE L'ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS

AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'AMENAGEMENT D'UN CABINET DE RADIOLOGIE
DANS L'ANCIENNE ABBAYE DE BRETEUIL – LOT ELECTRICITE

Le président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15/07/2020 autorisant le président par voie de délégation à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le marché d'aménagement d'un cabinet de radiologie dans l'ancienne abbaye de BRETEUIL - lot électricité notifié à l'entreprise SARL AEM ELEC,

VU la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires suite au changement de section de câble,

VU le projet d'avenant n°1 au marché,

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure et de signer l'avenant n°1 au marché d'aménagement d'un cabinet de radiologie dans l'ancienne abbaye lot électricité avec l'entreprise SARL AEM ELEC. L'avenant entraîne une incidence financière de 1 871.85€ H.T ce qui porte le montant du marché à 14 690.08€ HT soit 17 628.10€ TTC.

ARTICLE 2 : Le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise à monsieur le Sous-Préfet de Clermont au titre du contrôle de légalité

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.



Fait à BRETEUIL, le **15 DEC 2021**

Par délégation du conseil communautaire,
Monsieur le Président,
Jean CAUWEL